

A Étampes-sur-Marne, le 12 avril 2021

Madame Jacqueline Gourault  
Ministre de la Cohésion des territoires et des  
relations avec les collectivités  
20, avenue de Ségur  
75007 PARIS

Copie à : Jacques Krabal, député de l'Aisne, Antoine Lefèvre sénateur de l'Aisne, Pierre-Jean Verzelen sénateur de l'Aisne, Pascale Gruny sénatrice de l'Aisne, Ziad Khoury préfet de l'Aisne

Madame la Ministre,

Maire d'une petite commune rurale de l'Aisne, Epaux-Bézu et président de la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry, qui regroupe 87 communes et près de 60 000 habitants, je me permets de vous interpeller en pleine période de préparation budgétaire pour les communes.

Nous portons en effet une attention aux finances de nos collectivités pour préserver celles de nos habitants. Les notifications récentes de dotations de l'État et la réception de l'imprimé N° 1259 - traduisant la réforme de la disparition de la taxe d'habitation- m'amènent à vous interroger sur plusieurs points.

Le soutien de l'État, à la commune d'Epaux-Bézu, par le versement cumulé de la dotation globale de fonctionnement et de la solidarité rurale baisse cette année de plus de 15 % ce qui amène la baisse depuis 2012 à 70 %.

En 2018, alors que le président de la République annonçait que les dotations de l'État ne baissent pas pour la première fois depuis 2010, Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, le 19 octobre 2018 à Chauny, confiait lors de nos interrogations que « même lui ne comprenait pas les critères de calcul de ces dotations et qu'il était temps de les simplifier ». Les méthodes de calculs ne sont toujours pas plus claires en 2021.

J'imagine que ces importantes baisses de versements doivent traduire une politique ?

Dans l'agglomération de la région de Château-Thierry, de nombreux maires se retrouvent devant leur budget pour la première année. Ils se rendent compte qu'il sera impossible de mettre en œuvre leurs projets de mandats devant une telle situation.

Certaines communes incarnent le désarroi de plusieurs élus. Elles font souvent face à toutes les problématiques de notre ruralité : désert médical, fermeture de commerces, fermeture de classe et baisse des dotations, quasiment constante depuis plusieurs années. Difficile dans ces conditions de faire face et d'être à l'offensive.

Je tenais à vous alerter d'une part, sur le découragement de ces élus qui ne parviennent plus à « compenser », par le service municipal, la perte de services publics ou de commerces pour rendre plus attractives leurs communes, et de l'autre, sur l'enjeu politique qui s'y joue.

Comme je l'indiquais, nous avons reçu les imprimés qui traduisent la disparition de la taxe d'habitation. Il se cache dans ce document d'autres réformes (baisse des bases de taxations et des mécanismes de lissage). La disparition de taxe d'habitation est compensée à 100 % voire surcompensées dans la limite de 10 000 €. Or, dans l'Aisne, avec un taux départemental de taxation élevé, beaucoup de communes dépassent cette limite de 10 000 € et rendent la totalité de leurs recettes supplémentaires à d'autres territoires.

Pour ce qui est des recettes du foncier industriel, une réforme de l'Etat fait baisser les bases d'impôts fonciers industriels, compensées partiellement. Pour simplement maintenir nos recettes, nous sommes dans l'obligation d'augmenter nos taux.

Ces situations m'amènent à plusieurs réflexions.

- Je trouve injuste de faire voter aux conseils municipaux, un taux d'imposition qui n'est pas le leur.
- Qu'une politique pour être comprise doit être lisible.
- Qu'une fiscalité pour être acceptée par les habitants doit être claire.

Vous le constatez Madame la ministre, à la complexité de 2018 inexplicable de la fiscalité locale vient, cette année encore, s'ajouter de la complication qui devient insupportable par tous, élus locaux, comme habitants.

Nous aspirons tous à une véritable définition de la stratégie politique sur l'organisation territoriale et à la simplification de la fiscalité locale. Nous en avons besoin pour mener une organisation des territoires en accord aux politiques menées depuis 10 ans. Nous avons aussi besoin d'une fiscalité locale claire pour qu'elle soit acceptable par les élus locaux et par les habitants.

Vous le savez sans doute, dans notre département de l'Aisne, les indicateurs de pauvreté montrent, bien qu'au-delà de nos atouts touristiques, économiques et géographiques, les habitants trouvent de moins en moins leur place dans notre pays. Or, c'est justement maintenant qu'il faut soutenir notre territoire et ses atouts qui, depuis un an et les périodes de confinement, ont une carte à jouer au regard des populations métropolitaines qui aspirent à venir s'installer à une heure de Paris et ½ heure de Reims. Il est indispensable de créer l'environnement correspondant à leurs attentes.

Encore faut-il que nous nous sentions soutenus.

Madame la Ministre, ces baisses entraînent encore un peu plus ce sentiment de vivre dans un territoire oublié et délaissé, tenté par le repli sur soi d'élection en élection. Il me semblait très important de vous faire part de ces éléments qui, pour de nombreux élus, sont inacceptables.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes interrogations et vous prie de croire Madame la Ministre, à l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

*Nous comptons sur votre soutien.*

Le Président,

  
Etienne Hay